

## LES POURSUITES CONTRE « ROUGE »

### Plusieurs témoins estiment que la liberté de la presse est menacée

Une très longue audience a été consacrée, le 19 octobre, à la dix-septième chambre correctionnelle de Paris, présidée par Mme Simone Rozès, aux poursuites engagées sur plainte de M. Raymond Marcellin, ministre de l'Intérieur, pour diffamation et injures envers la police, à propos de cinq articles publiés les 12 octobre et 13 décembre 1970, le 4 janvier, les 8 et 15 mars 1971, dans l'hebdomadaire Rouge. Ces articles contenaient des com-

mentaires inspirés par le film Un condé ; les témoignages de policiers en justice ; les rapports de la police française avec la police politique espagnole ; la mort d'un jeune homme, Jean-Pierre Thévenin, au commissariat de Chambéry ; enfin, le service d'ordre du mouvement Ordre nouveau, lors d'une réunion qui avait eu lieu le 11 mars 1971 au Palais des Sports de Paris.

A côté de M. Patrick Rotman, vingt-deux ans, étudiant en histoire, auteur, sous le pseudonyme de Patrick Fresnel, de deux des articles incriminés et prévenu à ce titre de complicité, a comparu le responsable de la publication, M. Charles Michaloux, vingt-quatre ans, étudiant en médecine, directeur de l'hebdomadaire. Celui-ci a ouvert les débats en déclarant notamment :

« M. Marcellin pense que nous avons porté atteinte à l'honneur et à la considération de la police... Nous ne tenons pas à mettre en cause individuellement des poli-

ciers. Nous voulons souligner la responsabilité collective de la police dans certains faits connus, parfois reconnus... Obsédé par une mission qu'il croit sacrée, le ministre a une politique propre bien dangereuse... Il veut réprimer tout anticongriformisme... Il s'agit de faire régner l'ordre et, quand l'ordre règne, d'instituer le désordre pour rétablir l'ordre... Les pouvoirs qui craignent les libertés sont toujours impopulaires... Nous nous faisons, nous, un devoir de défendre les libertés fondamentales... »

« Devant nos juridictions, a remarqué alors Mme Rozès, dans cette salle notamment, quand des brutalités ont été évoquées, des policiers dont la culpabilité a été reconnue malgré leurs protestations d'innocence ont été condamnés à des peines qui n'étaient pas légères : des peines fermes assorties de radiations et de la perte de tout avantage tel que la retraite. »

Tandis que MM. Michel Rocard et Alain Krivine demeuraient en spectateurs dans le fond de la salle, les témoins se succédèrent à la barre. Parmi eux, M<sup>e</sup> Pierre-Edouard Weil, avocat de la C.F.D.T., fit allusion aux « sentiments d'impuissance qui peuvent conduire les salariés à la révolte ».

De son côté, M<sup>e</sup> Denis Langlois, l'auteur des *Dossiers noirs de la police française*, a rappelé les variations des versions officielles de la mort de Jean-Paul Thévenin, la transformation de la cellule avant la fin de l'insurrection, les poursuites contre la patronne du bar où le jeune homme fut arrêté, et conclut : « Le texte de Rouge me paraît de pure bonne foi. C'est une relation objective et prudente. D'autres journaux sont allés beaucoup plus loin. »

Le professeur Laurent Schwartz a d'autre part affirmé que des Espagnols poursuivis par la police espagnole pour leur activité politique ont été arrêtés en France et livrés.

M. Michel Piccoli, comédien, et M. Claude Angell, journaliste, ont relaté dans quelles conditions la police a laissé, le 11 mars, la milice du mouvement Ordre nouveau « parader » sur le trottoir à 20 mètres du Palais des sports, avec ses perches longues de 2 mètres, puis s'attaquer aux contre-manifestants. Ces témoins assurent que la police a « protégé » ce service d'ordre en présence de M. Marcellin et de M. Grimaud, préfet de police, arrivés sur les lieux.

M. Charles Tillon, l'ancien ministre communiste, a stigmatisé cette protection accordée à « Ordre nouveau, organisation fasciste ramifiée avec une organisation fasciste italienne qui peut venir tranquillement en France », et ajouté :

« L'action du fascisme prend aujourd'hui des formes différentes de celles d'autrefois. Ce n'est plus le pouvoir à conquérir. C'est à l'intérieur même du pouvoir qu'il travaille, en prévision du temps où le grand capital peut avoir besoin de lui... C'est un danger très grand pour les citoyens et pour la République. »

Cette crainte fut également exprimée par le professeur Louis Aste, membre du secrétariat national de la Fédération de l'éducation nationale :

« A notre avis à nous qui nous efforçons de faire comprendre à la jeunesse l'idéal démocratique, a dit M. Aste, l'importance de ce procès dépasse le cadre de l'espèce. Il s'inscrit dans un processus de dégradation progressive de la vie démocratique constaté dans tous les domaines. »

D'autres témoins ont manifesté une inquiétude identique à propos des menaces qui, selon eux, pèsent sur la liberté de la presse : M. Jean-Pierre Chevènement, secrétaire national du parti socialiste ; M. Daniel Genot, secrétaire général de l'Union des syndicats de journalistes ; M. Armand Capocci, secrétaire général du syndicat F.O. de journalistes, et M. Alain Jaubert, impliqué dans l'affaire que l'on sait.

M. Galber d'Auque, représentant le ministère public, a réclamé la condamnation des prévenus en affirmant que les délits retenus étaient bien établis et concluants.

« La police est une fonction nécessaire. Elle a droit sinon à l'amour du moins à la considération, voire à l'admiration... »

— Comment voulez-vous, rétorqua M<sup>e</sup> Jouffa, défenseur, que ces jeunes ne se disent pas qu'il y a deux poids et deux mesures quand ils voient M. Tomasini après avoir accusé la magistrature de lâcheté conserver une place importante du régime ?... Mais vous avez pu constater que mes clients ne sont pas ou ne sont plus isolés... Les excès dénoncés par la presse la plus modérée ne mettent pas seulement en cause la police mais le régime. Le malaise est non seulement dans l'opinion publique mais au sein de la police elle-même, lasse d'accomplir une certaine besogne. M. Gérard Monate l'a dit... Si on laisse faire M. le ministre de l'intérieur, on fera de ces jeunes des demi-citoyens... On essaie de se servir à cet effet de la magistrature, mais les juges sont les garants des libertés publiques. »

Jugements le 9 novembre.  
JEAN LACHATRE.